



**MINISTÈRE DES MINES
ET DE LA GÉOLOGIE**

**Centre de Promotion et de
Développement Miniers (CPDM)**

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

Conakry, le 14 septembre 2018

***Le Directeur Général
Adjoint***

**NOTE TECHNIQUE SUR LA MODERNISATION DU CADASTRE MINIER DE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE**

Dans le cadre de la mise en place de la politique minière de l'Etat, le Ministère des Mines et de la Géologie à travers le Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM) a été doté en 1999, d'un Système d'Information dans le but de promouvoir les investissements privés en facilitant aux investisseurs l'accès aux informations fiables sur le potentiel et le cadastre miniers de la République de Guinée, favorisant ainsi le développement du secteur minier.

Pour rappel, faute de maintenance et d'évolution, ce système ne permettait plus aux investisseurs d'accéder à des données nécessaires à la facilitation de l'investissement d'une part, mais également à l'Administration minière de gérer adéquatement la propriété minière.

Face à ce constat, le Gouvernement Guinéen, avec l'appui de la Banque Mondiale, a entrepris dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance et de la promotion du secteur minier, la mise en place d'un cadastre moderne pour une gestion efficace et transparente des Titres Miniers et Autorisations diverses.

Ainsi, un contrat du projet Dessin et Mise en Place du Nouveau Système Informatisé du Cadastre Minier a été signé entre le Ministère des Mines et de la Géologie et d'autre part Spatial Dimension CANADA Inc., en octobre 2015. Le projet « Dessin et Mise en Place du Nouveau Système Informatisé du Cadastre Minier de la Guinée » a démarré en début 2016 pour prendre fin en septembre 2016.

De janvier 2016 à septembre 2016, le Cadastre minier tournait au ralenti et n'a repris effectivement service qu'avec la mise en place de la nouvelle procédure cadastrale suivant l'arrêté A/2016/5002/MMG/SGG du 1er septembre 2016 et la mise en production du nouveau Système Informatisé du Cadastre Minier en fin septembre 2016. L'essentiel des activités cadastrales de l'année 2016 s'est déroulé durant le dernier trimestre 2016.

Le processus de modernisation du cadastre a donc porté sur :

- La révision des points géodésiques datant de l'époque coloniale sur l'ensemble du territoire national pour une localisation et détermination exactes de la position des titres miniers. Ce nouveau Réseau Géodésique est non seulement bon pour le Cadastre Minier, mais il sera également bénéficiaire de toutes les activités cartographiques ou des infrastructures de l'ingénierie de mise en œuvre future pour le pays ;
- L'assainissement du cadastre minier qui a permis d'obtenir une base de données des Titres Miniers et Autorisations fiables ;
- La mise en place d'un nouveau système informatisé du cadastre minier « FlexiCadastre », leader mondial en matière de solution de gestion du cadastre et des droits miniers ;
- La mise en place d'une nouvelle procédure cadastrale selon les meilleures pratiques internationales en mettant l'accent sur la transparence et l'efficacité de traitement des demandes de Titres Miniers et Autorisations ;
- La révision des taux et tarifs des droits fixes, des taxes et redevances résultant de l'octroi, du renouvellement, de la prorogation, du transfert et/ou de l'amodiation des titres miniers et autorisations pour rendre la procédure cadastrale effective ;
- La mise en ligne du cadastre minier en 2017 offre une vue spatiale sur les données du cadastre minier et est destinée à améliorer la communication entre les parties prenantes, à réduire la corruption et à améliorer la transparence dans le secteur. Le cadastre est accessible via <http://guinee.cadastreminier.org/>

La modernisation du cadastre minier, pour une gestion transparente et performante, s'inscrit dans le cadre des actions menées par le Ministère avec l'appui de la Banque mondiale à travers le Projet d'Appui à la Gouvernance dans le Secteur Minier (PAGSEM).

Mohamed Baba SYLLA